des succès variés. Ceux de la Fronde furent dus surtout aux secours qu'elle reçut des Espagnols. Nous indiquerons seulement, parmi les principaux événements de cette guerre : le siége de Paris par Condé (1649), suivi bientôt du *traité de Rueil*, qui apaisa un instant les troubles de la Fronde ; l'arrestation (1650) du prince de Condé, rentré par ce traité en grâce avec la cour, à laquelle il ne tarda pas à se rendre odieux par suite des prétentions exagérées que lui inspiraient ses services ; son alliance (1652) avec l'Espagne, que Turenne abandonne pour rentrer dans le parti de la reine ; les savantes campagnes (pendant les années 1652 et 1653) de ces deux généraux, qui, l'un à la tête des troupes royales, et l'autre à la tête des Espagnols et d'une portion des Frondeurs, se poursuivent et se combattent jusque dans le faubourg Saint-Antoine ; enfin les deux retraites du cardinal Mazarin (1651 et 1652), deux fois rappelé par la reine. Son second rappel fut suivi de son triomphe sur tous ses ennemis, qui termina la guerre de la Fronde (1653). Les seigneurs qui s'étaient alliés à la bourgeoisie s'emparèrent à leur profit du mouvement commencé par elle, en changèrent le caractère et le firent avorter. « Au lieu d'être une tentative du peuple pour obtenir des garanties de liberté, la Fronde ne fut plus que la dernière campagne de l'aristocratie contre la royauté. » (LAVALLÉE.) Cependant toutes les ambitions n'étaient pas satisfaites. Condé resta uni aux Espagnols, qui l'avaient nommé leur généralissime, et continua les hostilités ; mais Turenne l'obligea (1654) à lever le siége d'Arras, et, quatre ans après (1658), il gagna sur lui la célèbre bataille des *Dunes*, près de Dunkerque, qui amena (1659) la signature de la *paix des Pyrénées*. Elle confirma la réunion à la France de la plus grande partie de l'Artois et de plusieurs forteresses importantes sur la frontière des Pays-Bas. Le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse devait sceller la réconciliation des deux cours. — Ce traité si utile pour la France fut le dernier acte remarquable de la politique habile de Mazarin, qui mourut deux ans après (1661), laissant, dit-on, une fortune de cinquante millions.

181. Gouvernement de Louis XIV.—Après la mort du cardinal Mazarin, les chefs des diverses administrations se présentèrent devant le roi et lui demandèrent à qui ils devaient s'adresser désormais pour les affaires de l'État. — *A moi*, répondit le jeune monarque, qui ne tarda pas à prouver la vérité de cet augure prononcé par Mazarin, *qu'il y avait en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme.* Doué d'une volonté forte, qui imprima à son règne un caractère tout spécial, il gouverna en effet par lui-même jusqu'à sa mort ; mais il sut s'entourer de coopérateurs habiles. Parmi ses ministres, les deux plus célèbres furent *Colbert* et *Louvois*. Le premier, fils d'un marchand de laines de Reims, fut nommé (1661) contrôleur général des finances, à la place du surintendant Fouquet, condamné à une détention perpétuelle pour ses exactions. Colbert opéra dans les finances une foule de réformes importantes, et, tout en réalisant sur les impôts des réductions considérables, il porta de trente-deux à quatre-vingt-treize millions les sommes qui entraient annuellement dans le trésor de l'État. A l'aide de ces ressources, il créa une marine de cent vaisseaux de guerre ; le port de *Dunkerque* fut acheté de l'Angleterre, moyennant une somme de quatre millions (1662) ; les frontières du nord et de l'est de la France furent couvertes d'une triple ligne de places fortifiées par Vauban, le plus habile ingénieur qui ait jamais existé. Une part importante de ces travaux revient au second ministre de Louis XIV, Louvois, fils et successeur du ministre Letellier. Ce fut Louvois qui organisa ces redoutables armées qui devinrent la terreur de l'Europe, et qui ont porté si haut la gloire de la France ; ce fut lui qui le premier réunit, pour le service des troupes, des magasins de vivres et d'habillements ; par ses soins aussi, de nouveaux arsenaux furent créés, et une nombreuse artillerie hérissa les remparts de toutes nos places de guerre. Tels furent les fondements de cette puissance qui permit à Louis XIV de braver l'Europe entière.

Dans ses relations avec les gouvernements étrangers, Louis XIV montra, dès le premier moment, avec quelle jalousie hautaine il saurait maintenir la France dans le rang auquel l'avaient élevée en Europe les premières victoires de son règne. L'Espagne et la cour de Rome furent contraintes à d'humiliantes réparations pour des insultes faites à ses ambassadeurs. L'envoi à l'empereur Léopold d'un corps de troupes auxiliaires, qui prit part à une brillante victoire remportée sur les Turcs, et celui d'une flotte dans la Méditerranée, pour réprimer les pirateries des corsaires africains, apprirent à ces peuples barbares eux-mêmes à respecter le nom de la France.

182. Guerre contre l'Espagne et la Hollande.

— Une entreprise bien plus importante éveilla bientôt l'ambition de Louis XIV. Son beau-père, Philippe IV, roi d'Espagne, venait de mourir. Louis, qui réclamait inutilement depuis longtemps une somme de cinq cent mille francs promise en dot à sa femme, soutint que cette princesse devait, en vertu d'un prétendu droit de *dévolution*, hériter d'une partie des biens de son père, et réclama à ce titre la possession des *Pays-Bas espagnols*. Appuyant aussitôt ses prétentions par les armes, il fait (1667) la conquête des Pays-Bas et de la Franche-Comté. Cet accroissement de puissance effraya les Hollandais. Oubliant les services que Louis XIV leur avait rendus tout récemment, en les secourant dans une guerre qu'ils avaient eue à soutenir contre l'Angleterre, ils forment contre lui, avec cette même Angleterre et la Suède, une *triple alliance*, qui force le roi de France à conclure (1668) la paix d'*Aix-la-Chapelle*, par laquelle il rend la Franche-Comté, mais conserve la Flandre, que la France a toujours gardée depuis cette époque.

Ce traité avait laissé dans le cœur de Louis XIV le vif désir de se venger des Hollandais, qui se vantaient orgueilleusement d'avoir arrêté dans sa marche ce brillant soleil (1) : « Mes pères ont su les élever, s'écriait le grand roi, blessé dans sa vanité ; je saurai les détruire. » Pour y parvenir, il détache de leur alliance la Suède et l'Angleterre ; puis il *franchit le Rhin* à la tête d'une armée de cent vingt mille hommes, commandés, sous ses ordres, par Condé, Turenne, Vauban, Luxembourg et Louvois. La Hollande implore la paix ; mais le roi lui fait des conditions si dures, qu'elle préfère, plutôt que de les accepter, s'ensevelir sous les flots, en perçant les digues qui la défendent contre l'irruption de l'Océan. L'ambition toujours croissante de Louis XIV alarme alors l'Europe, et arme contre la France tous les peuples qui l'avaient naguère aidée dans sa lutte contre l'Autriche. Attaqué à la fois par l'Espagne, par l'Empereur et par les princes de l'Allemagne, Louis XIV fait face partout. Tandis qu'il va en personne achever la conquête de la Franche-Comté et prendre *Besançon* (15 et 21 mai 1674), Condé livre en Flandre, au prince d'Orange (11 août 1674), la fameuse bataille de *Seneffe*, qui reste indécise, malgré quatorze heures d'une lutte acharnée et la mort de vingt-

(1) Louis XIV avait pris pour emblème un soleil ; les Hollandais firent frapper une médaille où l'on voyait Josué arrêtant le soleil, avec ces mots pour exergue : *In conspectu meo stetit sol.*

sept mille combattants. Turenne se signale sur les bords du Rhin par deux savantes campagnes (1674 et 1675), malheureusement suivies de la mort de ce grand capitaine, tué à Saltzbach en visitant une batterie (27 juillet 1675). Son armée, consternée de la mort de celui que tous les soldats appelaient leur père, repassait les Vosges, lorsque le vieux Condé, tout accablé qu'il était d'infirmités, vint en prendre le commandement, et couronna par une habile et dernière campagne une vie glorieuse, qu'il alla finir sous les beaux ombrages de Chantilly.

L'année suivante (1676), Duquesne remporta dans la Méditerranée les brillantes victoires navales d'*Agousta*, où le célèbre amiral hollandais Ruyter perdit la vie, et de *Palerme*, où il anéantit les flottes réunies de l'Espagne et de la Hollande. Enfin deux brillantes campagnes dans lesquelles s'illustrèrent les élèves de Turenne et de Condé, Luxembourg, Créqui, Schomberg, et qui eurent pour résultat la prise de Valenciennes, de Cambrai, la brillante victoire de Cassel, gagnée par le duc d'Orléans, frère du roi (1677), l'expulsion des ennemis de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace, l'invasion des Pays-Bas et des provinces allemandes de la rive droite du Rhin, et la victoire navale remportée par le comte d'Estrées à *Tabago*, dans les Antilles, déterminèrent les Hollandais à signer (11 août 1678) la paix de *Nimègue*, à laquelle accédèrent bientôt les Espagnols, l'Empereur et les princes allemands. Les traités conclus avec ces puissances laissèrent à la France la Franche-Comté et un assez grand nombre de places en Flandre et sur les bords du Rhin. Leur exécution amena de nouvelles difficultés. Les prétentions exagérées de Louis XIV, les innombrables usurpations décrétées par les *Chambres de réunion*, qu'il créa (1679) pour déterminer les limites des concessions faites à la France par les derniers traités, la prise de *Strasbourg* et de *Cassel*, une nouvelle invasion des Pays-Bas, couronnée par la prise de l'importante forteresse de Luxembourg (1683), faillirent armer de nouveau l'Europe contre lui ; mais la trêve de *Ratisbonne*, conclue pour vingt ans (1684), mit fin à ces contestations.

185. Nouvelle guerre contre l'Europe coalisée. — Au lieu de vingt années, la trève de Ratisbonne en dura quatre à peine. Plusieurs causes amenèrent cette nouvelle rupture. La première fut le désir qu'avait Louis XIV d'empêcher le prince d'Orange, qui gouvernait la Hollande sous le

nom de stathouder, de détrôner le roi d'Angleterre Jacques II, allié de la France. Il ne parvint cependant pas à lui conserver sa couronne, et ne put que lui offrir, en échange, une généreuse hospitalité. Cependant la conduite de Louis XIV, dans cette circonstance, prouva qu'il n'avait pas abandonné les prétentions qui excitaient à juste titre les alarmes de toutes les puissances; et l'incendie du Palatinat (1689) souleva de nouveau contre lui l'Europe tout entière. Malheureuse au début de cette lutte nouvelle, la France, dont les finances commençaient à s'épuiser, fit encore une fois d'héroïques efforts, et bientôt ses armes furent victorieuses. Le maréchal de Luxembourg, l'élève de Condé, le *tapissier de Notre-Dame*, dont il couvrit les voûtes de drapeaux arrachés à l'ennemi, remporta en Flandre les glorieuses victoires de *Fleurus* (1er juillet 1690), de *Steinkerque* (3 août 1692) et de *Nerwinde* (28 juillet 1693); le maréchal de Catinat gagna en Italie les batailles de *Staffarde* (18 août 1690) et de *la Marsaille* (4 octobre 1693); la marine française soutint aussi sa réputation sous le commandement de Jean Bart, fils d'un pêcheur de Dunkerque, qui parvint au grade de chef d'escadre et s'immortalisa par son intrépidité, et sous le vice-amiral de Tourville, qui ne put cependant triompher à *la Hougue* (29 mai 1692) d'une flotte anglaise et hollandaise deux fois plus forte que la sienne; mais il vengea ce revers (17 juin 1693), par la victoire navale du cap *Saint-Vincent*, sur les côtes du Portugal. Cet échec, qui coûta aux Anglais et aux Hollandais plus de quarante millions, n'était rien encore en comparaison des dommages immenses que faisaient éprouver au commerce ennemi les corsaires français, et particulièrement ceux de Saint-Malo, qui en neuf ans prirent 262 vaisseaux de guerre et 3380 navires marchands. Malgré ces succès, la guerre se prolongea plusieurs années encore, et se termina (20 septembre 1697) par le traité de *Ryswick*, qui laissait à la France l'Artois, le Roussillon, la Franche-Comté et la ville de Strasbourg.

184. Guerre de la succession d'Espagne. —Pendant les stipulations relatives au traité de Ryswick, les puissances qui y prirent part ne s'étaient point fait scrupule de régler entre elles le partage de la future succession d'un prince encore vivant et le plus puissant de ceux entrés dans la coalition. « Le roi d'Espagne Charles II, vieillard à trente-neuf ans et sans enfants, quoique marié deux fois, traînait une vie agonisante au milieu des intrigues ardentes qui se croisaient autour de son lit de mort pour sa succession. » (Lavallée.) Sans s'inquiéter des désirs de la nation espagnole ni de son roi, la France, la Hollande et l'Angleterre signèrent à la Haye (1698), pour le partage de la monarchie espagnole, un premier traité, remplacé dix-neuf mois après (mai 1700) par un second, qui appelait avec la France deux princes allemands à cette royale curée. Mais la nation espagnole, furieuse de se voir ainsi partagée sans son aveu, éclata en murmures qui retentirent jusqu'aux oreilles du prince moribond. Vingt-huit jours avant sa mort (arrivée le 1er novembre 1700), il signa un testament par lequel il instituait pour son héritier le duc d'Anjou, petit-fils de sa sœur Marie-Thérèse et de Louis XIV. *Il n'y a plus de Pyrénées*, dit Louis en embrassant le jeune prince, qui fut proclamé roi par les Espagnols sous le nom de Philippe V, et reconnu en cette qualité par la plupart des puissances de l'Europe. Mais Louis XIV profita de cette circonstance pour faire occuper par une armée les Pays-Bas espagnols, et souleva ainsi de nouveau contre lui l'Europe effrayée de son ambition.

Cependant les premières années de cette lutte nouvelle sont encore glorieuses pour la France; mais ses finances, mal administrées depuis la mort de Colbert (1683), se trouvent épuisées; ses meilleurs généraux sont morts, et elle n'en a que de médiocres ou d'incapables à opposer à l'habile prince Eugène et au célèbre Anglais Marlborough. La défaite de *Hœchstett* (13 août 1704) coûte à la France trente mille de ses vieux guerriers, et tout ce qu'elle avait conquis au delà du Rhin; celle de *Ramillies* (23 mai 1706) lui enlève les Pays-Bas; celle de *Turin* (7 septembre 1706) chasse les Français de l'Italie. Ces revers, toutefois, sont entremêlés de quelques succès, et les triomphes d'un second d'Estrées et de Duguay-Trouin vengent la marine française de l'échec de la Hougue, Mais l'horrible disette occasionnée par le rigoureux hiver de 1709, qui anéantit toutes les productions de la terre, et la funeste journée de *Malplaquet* (11 septembre 1709), forcent Louis XIV humilié à demander la paix aux Hollandais. Ils lui imposent les plus dures conditions, et exigent qu'il se charge lui-même de renverser du trône d'Espagne son petit-fils. —*Puisqu'il faut faire la guerre*, répond le vieux roi, *j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants*. Un nouvel effort est tenté. La victoire de *Villaviciosa*, remportée en Espagne par le duc de Vendôme (10 décembre 1710), raffermit le trône de

Philippe V, qui repose, pendant la nuit qui suit la bataille, sur un lit formé avec les étendards pris sur l'ennemi, *le plus beau lit sur lequel souverain eût jamais couché*, suivant l'expression de Vendôme. L'année suivante (23 septembre 1711), Duguay-Trouin ruine le commerce du Portugal, en s'emparant de Rio-Janeiro malgré l'artillerie de ses forts. Cependant le prince Eugène n'était qu'à quelques marches de distance de Paris. Louis XIV envoie contre lui sa dernière armée, et dit à Villars, en lui en donnant le commandement : *S'il vous arrivait malheur, je ramasserai tout ce qui me restera de troupes, et j'irai faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'Etat.* La victoire de Villars à *Denain* (24 juillet 1612) sauva la patrie, et la paix fut signée à *Utrecht* (6 avril 1712) sans déshonneur pour la France. La destruction du port de *Dunkerque* en était la seule condition pénible; mais la succession d'Espagne était assurée à Philippe V, qui dut seulement renoncer à tous ses droits à la couronne de France, comme ses frères renoncèrent à tous ceux qu'ils pourraient jamais avoir à lui succéder en Espagne. Le royaume y gagna de n'avoir plus à se défendre du côté des Pyrénées, et de pouvoir porter toutes ses forces sur les frontières de l'est et du nord.

185. Affaires de religion. — Les affaires religieuses tiennent une place importante dans le règne de Louis XIV; nous mentionnerons seulement : 1° les discussions avec le Saint-Siége, qui amenèrent la *Déclaration de* 1682; 2° la *Révocation de l'Édit de Nantes;* 3° l'affaire du *Quiétisme;* et 4° enfin la querelle du *Jansénisme*.

Les contestations qui s'élevèrent entre le roi et le pape eurent pour cause première l'extension que Louis XIV voulut donner au droit de *régale*, c'est-à-dire au droit qu'avait le roi de jouir des revenus des siéges épiscopaux vacants et de nommer à certains bénéfices. Ces premières contestations déterminèrent Louis XIV à convoquer une assemblée du clergé de France, qui rédigea (1682) une *déclaration* dans laquelle les représentants de l'Église gallicane, après avoir reconnu comme placée au-dessus de toute atteinte la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, formulèrent quatre articles contenant en substance : 1° que le pape et que toute l'Église même n'ont aucune autorité sur le temporel des rois; 2° que le concile général est au-dessus du pape; 3° que l'usage de la puissance apostolique doit être réglé par les canons, et que les libertés de l'Église gallicane doivent demeurer inébranlables; 4° que le pape a la principale part dans les questions de foi; mais que cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. Ces propositions, vivement attaquées par la cour de Rome, furent victorieusement défendues par le grand Bossuet.

Le soin jaloux avec lequel Louis XIV maintenait l'indépendance de la couronne contre les prétentions du Saint-Siége ne diminuait en rien son zèle pour la religion. Il le poussa même jusqu'à un aveuglement bien funeste, en révoquant (1685) l'édit de Nantes rendu par Henri IV en faveur des protestants, auxquels il avait accordé le libre exercice de leur culte (voir le n° 166). Cédant à de fatales influences, et surtout au conseil que lui en donnèrent le vieux ministre Letellier, Louvois et le père la Chaise, son confesseur, il se laissa entraîner à signer l'édit qui interdisait formellement aux réformés tout exercice de leur religion, même dans les maisons particulières. Tous les ministres du culte protestant furent bannis du royaume; mais défense fut faite aux autres religionnaires de sortir de France, sous peine des galères. Cependant plus de cinq cent mille réformés quittèrent le sol français, afin de se soustraire aux violences exercées, dans les provinces où le calvinisme conservait de nombreux sectateurs, par les soldats envoyés pour appuyer de leurs armes les prédications des missionnaires catholiques (dragonnades). Ils transportèrent en Allemagne, en Angleterre et en Hollande, le siége de leur industrie. « La France, disait à cette occasion la reine Christine de Suède, est comme un pauvre malade à qui l'on a coupé bras et jambes pour le guérir d'un mal qu'un peu de patience et de douceur aurait entièrement dissipé. »

Deux querelles religieuses, celle du *Quiétisme* et celle du *Jansénisme*, agitèrent encore les esprits sous le règne de Louis XIV. La première, qui fit briller du plus grand éclat l'érudition et la merveilleuse fécondité des deux plus illustres prélats de l'Église française, Fénélon, archevêque de Cambrai, et Bossuet, évêque de Meaux, son redoutable adversaire, se termina (1699) par la condamnation, en cour de Rome, du livre des *Maximes des Saints*, publié par Fénélon. Ce vertueux évêque donna un noble exemple de la soumission due par tout chrétien au chef de l'Église, en annonçant lui-même en chaire et en ratifiant sa propre condamnation.

La querelle du *Jansénisme* n'eut une solution ni aussi facile

ni surtout aussi prompte. Né d'une discussion sur l'accord de la grâce et de la liberté qui s'était élevée entre le jésuite espagnol Molina et Jansénius, évêque d'Ypres, le Jansénisme avait trouvé en France un assez grand nombre de partisans. Les plus zélés, qui protestaient en même temps de leur horreur pour toute hérésie, furent les illustres solitaires et les savants religieux de la maison de *Port-Royal*, les Pascal, les Arnauld, les Nicolle, les de Sacy. Le père Quesnel, l'un d'eux, ayant publié des *Réflexions morales*, dans lesquelles les jésuites, ennemis du Jansénisme, crurent retrouver une partie des opinions de Jansénius, antérieurement condamnées par le Saint-Siége, les Jansénistes furent dénoncés au roi, qui, sur les instances de son confesseur, le jésuite Letellier, successeur du père la Chaise, ordonna la destruction de Port-Royal (1799), et obtint du pape Clément XI (1713) la fameuse bulle *Unigenitus*, qui condamnait cent une propositions du livre du père Quesnel. Acceptée par une partie du clergé français, cette bulle fut repoussée par une autre partie, à la tête de laquelle se trouvait le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Plus tard, néanmoins, ce prélat et la plus grande partie des autres opposants finirent par se soumettre à la décision de Rome, en signant la bulle *Unigenitus*; mais la querelle se prolongea au delà du règne de Louis XIV, dont elle avait troublé les dernières années.

186. **Dernières années du règne de Louis XIV; ses résultats.** — Tout semblait en effet se réunir pour attrister les derniers moments du grand roi. Aux malheurs de la guerre, aux querelles intestines, vinrent se joindre pour lui les pertes domestiques les plus cruelles: le dauphin, son fils, élève de Bossuet; son petit-fils, le duc de Bourgogne, élève de Fénélon, qui donnait les plus belles espérances; l'épouse de ce jeune prince et l'aîné de leurs fils; enfin le duc de Berri, le plus jeune des petits-fils du roi, enlevés coup sur coup, l'avaient précédé dans la tombe, qui engloutit ainsi, en moins de quatre ans, quatre générations royales. Louis XIV, sur son lit de mort, se fit amener le jeune dauphin, fils du duc de Bourgogne, qui allait lui succéder: *Mon enfant*, lui dit-il, *vous allez être un grand roi. Ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour la guerre. Tâchez d'avoir la paix avec vos voisins... Tâchez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux de n'avoir pu faire.* Le grand roi n'avait que trop mérité le reproche qu'il se faisait ainsi à lui-même. Les

pays qui entourent la France, et surtout le Palatinat du Rhin, avaient été horriblement dévastés par la guerre, et la dette de l'État s'élevait, à la mort de Louis XIV, à deux milliards soixante-deux millions. Une partie de cette dette énorme provenait, il est vrai, des dilapidations commises dans les finances depuis la mort de Colbert et des dépenses considérables occasionnées par la construction du château de *Versailles* et d'une foule d'autres monuments dont s'honore aujourd'hui la France. Parmi ceux qui méritent toute notre admiration, il faut citer l'*hôtel des Invalides*, où les guerriers qui ont prodigué leur sang pour la patrie trouvent un asile assuré pour leur vieillesse, et le *canal royal* du Languedoc, qui, en unissant l'Océan à la Méditerranée, ouvrit une voie nouvelle au commerce. — Nommons encore la maison de *Saint-Cyr*, fondée pour l'éducation des filles de gentilshommes sans fortune, et qui eut pour directrice la célèbre madame de Maintenon.

Louis XIV a mérité le nom de *Grand* que lui donnèrent ses contemporains, par les efforts heureux qu'il fit pour joindre aux triomphes militaires tous les autres genres de gloire. Prince guerrier, il révéla à la France le secret de sa force, en prouvant qu'elle pouvait se rire des ligues de l'Europe jalouse: législateur, il rendit sur la procédure civile et sur la procédure criminelle, sur le commerce, sur la marine et sur l'esclavage, des ordonnances que leur sagesse a fait adopter dans la plupart des États de l'Europe. Créateur d'une foule d'institutions propres à favoriser l'extension du commerce, il établit les *Compagnies des Indes orientales et occidentales*, augmenta et multiplia les colonies de la France, accorda la franchise aux ports de Marseille et de Dunkerque, établit dans l'intérieur d'importantes manufactures, et favorisa toutes les industries. Protecteur éclairé des lettres et des arts enfin, il leur accorda les nobles encouragements qui ont fait éclore tous les chefs-d'œuvre auxquels le siècle de Louis XIV doit d'avoir été mis au nombre des grands siècles littéraires. Tous les noms illustres qui appartiennent à ce grand règne ont été réunis par un éloquent orateur dans le tableau suivant:

« Ce monarque, dit-il, eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars; Château-Regnault, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin commandaient ses escadres; Colbert, Louvois, Torcy étaient appelés à ses conseils; Bossuet, Bourdaloue, Massillon lui annonçaient ses devoirs; son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et

d'Aguesseau pour organes; Vauban fortifiait ses citadelles; Riquet creusait ses canaux; Perrault et Mansard construisaient ses palais, Puget, Girardon, le Poussin, le Sueur et le Brun les embellissaient; le Nôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, la Fontaine, la Bruyère. Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénélon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. » (MAURY.)

« A ce beau côté de Louis XIV il y a un vilain revers. Ce prince, qui fit notre patrie, pour l'administration, la force extérieure, les lettres et les arts, à peu près ce qu'elle est demeurée, écrasa le reste des libertés publiques, viola les priviléges des provinces et des cités, posa sa volonté pour règle, enrichit ses courtisans de confiscations odieuses. Il ne lui vint pas même en pensée que la liberté, la propriété, la vie de ses sujets, ne fussent pas à lui... Dans les idées du temps, ou plutôt dans les idées formées par Louis XIV, cela ne choquait point... mais ce que l'on ne sentait point alors, les générations suivantes le sentirent; l'impression du despotisme resta, et quand Louis XIV eut cessé de vivre, on en voulut à ce roi d'avoir usurpé à son profit la dignité de la nation. »

(CHATEAUBRIAND.)

CHAPITRE SIXIÈME.

LOUIS XV ET LOUIS XVI.

187. AVÉNEMENT DE LOUIS XV (1715-1774); RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — La mort du grand dauphin, fils de Louis XIV, et du vertueux duc de Bourgogne, son petit-fils, appelait à recueillir la succession du grand roi son arrière-petit-fils, faible enfant de cinq ans, d'une santé chancelante, mais dont l'existence n'en devenait que plus chère à la nation, consternée de la mort successive de tant de princes de la maison royale. Le duc d'Orléans, neveu de Louis XIV et premier prince du sang, était appelé par sa naissance à exercer la régence pendant la minorité du jeune roi; mais Louis XIV,

tout en appréciant ses brillantes qualités et son courage, n'avait pu s'empêcher d'être effrayé des désordres de sa conduite. Il avait donc établi par son testament un conseil de régence, à la tête duquel il s'était contenté de placer son neveu. Le lendemain de la mort du roi, le duc d'Orléans, jaloux de faire valoir son droit et de posséder le pouvoir, eut recours au Parlement, qui saisit avec empressement l'occasion de se venger de la nullité politique à laquelle il avait été réduit, en cassant le testament d'un prince si absolu pendant sa vie. Le duc d'Orléans, déclaré seul régent du royaume, récompensa le Parlement de sa déférence en lui rendant le droit, dont il était privé depuis quarante-deux ans, de faire des remontrances sur tous les actes du pouvoir dont l'enregistrement lui serait demandé.

La France, qui jouit pendant cette régence du calme le plus profond, avantage si rare pendant les minorités, n'aurait eu qu'à se louer de l'arrêt rendu par le Parlement en faveur du duc d'Orléans, si la cour du régent, encouragée par ses funestes exemples, ne fût devenue une école de dépravation qui n'eut malheureusement que trop d'influence sur les mœurs publiques. Entouré de compagnons de débauches qui se faisaient honneur du titre de *roués*, le régent choisit pour premier ministre le plus infâme de tous, *Dubois*, fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, qui joignait aux plus honteux désordres l'effronterie la plus cynique, et qui y mit le comble en se faisant donner le chapeau de cardinal.

Dans les relations extérieures, la régence du duc d'Orléans fut généralement marquée par une politique habile. Pour déjouer les projets du ministre d'Espagne, l'ambitieux cardinal Albéroni, qui voulait faire rendre à la monarchie espagnole les provinces qu'elle avait perdues, il forma avec l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, le traité de la *quadruple alliance* (1718), suivi bientôt d'une guerre qui força Philippe V à renvoyer son ministre et à adhérer aux principes arrêtés par les quatre puissances. Le mariage projeté du roi avec une fille de ce prince, âgée alors (1722) de quatre ans à peine, devait resserrer l'alliance des deux familles royales.

Louis XV ayant atteint sa majorité (1723), la fit déclarer par le Parlement. Cet événement mit fin à la régence, mais non à l'administration du duc d'Orléans, que le roi conserva pour premier ministre. Il ne le fut que neuf mois. La mort, qui venait de frapper le cardinal Dubois (août 1723), l'atteignit lui-même vers la fin de la même année (décembre 1723).